



ASSOCIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE VILLEMOMBLE
A.A.C.V.

Siège social : Château seigneurial - 1 Place Emile Ducatte 93250 Villemomble

Inscrite au registre national des associations sous le numéro W931004690

SIRET 31310532200058

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 Décembre, à 10 heures 30,

Les membres de l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV) se sont réunis salle Bergougniou à Villemomble, 7 Avenue Detouche, 93250 Villemomble, suite à la convocation faite par Madame la Présidente Isabelle HECK.

L'Assemblée Générale Mixte commence par l'Assemblée Générale Ordinaire à 10h46.

Selon les statuts, aucun quorum n'est requis, l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

L'Assemblée Générale Mixte est présidée par Madame Isabelle HECK, Présidente, et Madame Cécile DELCOURT assure le secrétariat de séance.

Monsieur Florian PERENCHIO, expert-comptable de l'Association, participe également à cette assemblée.

Madame la Présidente accueille les participants et leur souhaite la bienvenue.

Elle rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport financier de l'association et vote
- Rapport moral, d'orientation et vote
- Rapport d'activités et vote
- Élections des membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses

Madame Isabelle HECK informe que cette Assemblée Générale est sa troisième en tant que Présidente de l'AACV. Elle sera mixte, une Assemblée Générale Extraordinaire devant suivre.

La saison écoulée sera traitée ce matin c'est-à-dire du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 (date de clôture des comptes).

Madame Isabelle HECK se félicite de l'investissement des membres du Conseil d'administration et des professeurs, et de voir le nombre d'adhérents repartir à la hausse après la période difficile du Covid.

Elle rappelle que Thomas LIEB, responsable de Projets Culturels, s'est retrouvé seul pour assurer la gestion, la coordination des activités et des finances pendant une grande partie de la saison et au moment des réinscriptions en septembre dernier.

Elle remercie également les membres présents pour leur écoute et propose de commencer l'ordre du jour.

RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION ET VOTE

Il est présenté par Florian PERENCHIO, expert-comptable et directeur général du cabinet comptable ENDRIX.

La présentation Powerpoint du cabinet comptable est projetée sur un écran. (voir en annexe)

Exercice comptable du 01 Septembre 2021 au 31 Août 2022 :

Monsieur Florian PERENCHIO présente synthétiquement les principaux éléments chiffrés sur cette période

- Résultat négatif de 40 641 € au 31.08.2022
- Capitaux propres (fonds associatif) de -1 558 €

La principale ressource de l'AACV étant la subvention municipale, elle représente en 2022 un montant de 150 000 €.

Le total des produits d'exploitation (subvention + facturation des adhérents) s'élève à 292 552 € au 31 Août 2022.

Il commente rapidement un tableau détaillant les différents produits d'exploitation.

Monsieur Florian PERENCHIO présente les charges.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 333 289 € en 2022.

Le résultat de l'exercice au 31 Août 2022 montre une perte de 40 641 €.

Ce résultat est dû à une provision de 65 000 €, compte tenu du recours devant les prud'hommes déposé par la directrice de l'AACV pour non-respect de la convention collective par le cabinet comptable chargé des paies du personnel et par l'ancienne équipe dirigeante.

Devant le questionnement de plusieurs adhérents, Madame HECK expose que, le contentieux étant en cours, elle ne peut donner d'informations supplémentaires.

Monsieur Florian PERENCHIO annonce la fin de sa présentation du rapport financier.

Il précise se tenir à disposition pour répondre aux questions concernant ce rapport.

Suite aux indications de l'expert-comptable sur des frais de justice conséquents et la provision de 65 000 euros, une adhérente s'inquiète justement de savoir si de telles sommes prévues ne risquent pas de mettre en danger le fonctionnement de l'association l'année prochaine. Monsieur Guy Rolland, conseiller municipal délégué aux finances de la ville et administrateur de droit de l'AACV répond que, au vu de la bonne gestion et la rigueur avec laquelle la présidente et son équipe ont géré, modernisé, amélioré et développé l'association, l'équipe municipale renouvelle sa confiance et maintiendra la subvention au même niveau que l'année dernière malgré une année économique qui s'annonce difficile conjoncturellement.

Comme il n'y a plus de question, Madame Isabelle HECK propose de passer au vote.

VOTE : le rapport financier est adopté à la majorité. On compte 1 abstention

Madame HECK remercie M. Florian PERENCHIO pour son intervention et sa présence.

RAPPORT MORAL, D'ORIENTATION ET VOTE

Madame Isabelle HECK présente le rapport moral en faisant état des points importants qui ont marqué la saison dernière.

Tout d'abord, le Covid a encore impacté l'activité de l'AACV puisqu'en septembre 2021 le pass vaccinal était encore en vigueur jusqu'au 14 mars 2022. Ce qui a entraîné une grosse logistique de vérification au sein des ateliers.

Madame HECK se félicite de l'investissement des bénévoles et en particulier des membres du Conseil d'Administration. Leur rôle est déterminant dans la bonne gestion de l'association. Elle remercie mesdames Chambre et Capovilla, bénévoles aux ateliers reliure et patchwork. Elle salue également l'ensemble des professeurs pour leur engagement et leur professionnalisme.

Elle informe que la modernisation de la gestion administrative et comptable, qu'elle souhaitait, a été menée à bien grâce à Thomas. Du matériel informatique et de téléphonie, moderne et performant, a été acquis et notamment des ordinateurs portables pour chacun des deux salariés. Les réinscriptions pour la saison 2022-2023 ont ainsi pu être engagées dès le 15 juin sans attendre la rentrée de septembre 2022.

Thomas a également fait connaître l'AACV sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook qu'il alimente régulièrement. C'est un passage obligé de nos jours, afin de communiquer en temps réel sur les actions d'une association. Une newsletter est envoyée régulièrement aux adhérents.

L'adhésion à la plateforme Helloasso permet à présent aux adhérents de s'inscrire et de payer en ligne pour participer aux divers ateliers et sorties culturelles. Une nouvelle brochure plus moderne et fonctionnelle a été proposée à la rentrée de septembre et présentant l'ensemble des activités regroupées par domaines, comme sur le site Internet : Se Relaxer, Se Bouger, Communiquer, Se Réaliser & Créer, S'exprimer et S'enrichir.

La saison 2021/2022 a également été marquée par la mise en place de nouveaux tarifs jamais proposés auparavant. En effet, l'AACV propose désormais des tarifs réduits et a entièrement recalculé les tarifs Villemomblois et Non-Villemomblois non révisés jusqu'alors.

Cette mesure a été très appréciée des membres de l'association.

Pendant l'absence de la directrice, deux stagiaires en médiation culturelle et communication ont été accueillies, avec Thomas comme maître de stage. Leur jeunesse a été bénéfique pour la mise en place des réseaux sociaux et autres améliorations sur l'aspect visuel de l'AACV.

La salle de yoga a été réaménagée pour répondre à un besoin d'espace supplémentaire. Des rideaux ont été posés pour réduire le bruit et créer le noir pour les ateliers de Théâtre.

Quatre nouveaux professeurs ont été recrutés : Théâtre ados et adultes, théâtre enfants, anglais enfants et éveil, zumba et Yoga du Lundi matin.

Madame HECK termine son rapport moral en remerciant la municipalité pour son soutien, tant financier que pour la mise à disposition de locaux. Elle souligne que le château seigneurial est une belle vitrine pour l'AACV.

VOTE : le rapport moral et d'orientation est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET VOTE

Madame la Présidente rappelle ce qu'elle disait en introduction, à savoir que le nombre des adhérents a augmenté et retrouvé son niveau d'avant la période du Covid.

Total des adhésions au 31 août 2022 : 591 contre 485 la saison dernière.

Adhésions Enfants : 227

Adhésions Adultes : 364

Non Villemomblois : 107

Villemomblois : 484, soit 81,89% des adhérents

Femmes-Filles : 477

Hommes-Garçons : 114

Madame HECK présente ensuite les points forts de la saison qui a débuté le lundi 12 septembre 2021.

Des nouveautés sont à souligner :

- Méditation
- Danse fusion du monde enfants et adultes (danses Bollywood, haïtiennes, africaines, flamenco)
- Sh'Bam (danse urbaine proche de la zumba)
- Éveil à l'anglais pour les enfants de 3 à 6 ans
- Gym douce

On compte 21 activités pour les adultes et 9 activités pour les enfants et ados, soit 52 créneaux.

Les activités plébiscitées : le yoga pour adultes fréquenté par 120 adhérents répartis sur 12 créneaux hebdomadaire et enseignés par 5 professeurs, ainsi que les arts plastiques pour enfants pratiqués par 98 enfants sur 6 créneaux.

Par contre, on constate un désintérêt pour la danse fusion destinée aux enfants, les cours et la zumba kids. Ces ateliers ont été arrêtés.

40 sorties culturelles, activité pilier, ont été proposées et ont intéressé 64 personnes. Ces sorties vers, entre autres, des expositions, balades naturalistes ou lieux méconnus ont rencontré un franc succès avec parfois des listes d'attente.

L'AACV a également innové avec des stages, au nombre de 15, proposés pendant les vacances scolaires (sauf Noël). Ceux-ci, montés et gérés par Thomas, ont rencontré un grand succès. On a pu découvrir de nouveaux thèmes : Pop-Up, sérigraphie, Feldenkrais, sophrologie, modèle vivant (dessin) et sorties culturelles pour enfants. Ces stages étaient ouverts aux non-adhérents et ont permis d'attirer un nouveau public.

À noter :

- du 4 mars au 8 avril, l'exposition rétrospective du professeur de l'atelier photo, afin de célébrer ses 25 années passées au sein de l'association.
- du 20 mai au 3 juin, l'exposition annuelle des ateliers artistiques présentée pour la 1ère fois sur 15 jours.
- les spectacles de fin d'année se sont déroulés pour la 1ère fois dans l'auditorium du Conservatoire et, comme d'habitude, au Théâtre Georges Brassens.

Madame la Présidente remercie à ce titre l'équipe du Conservatoire et du Théâtre Georges Brassens, ainsi que le Service événementiel et culturel municipal.

VOTE : le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Isabelle HECK rappelle que, chaque année, nous renouvelons les membres sortants de notre Conseil d'Administration.

Madame Chantal GARÇONNAT, administratrice, a démissionné.

Madame Hélène GRENET, administratrice, est en fin de mandat.

2 postes sont donc à pourvoir au sein de notre Conseil d'Administration.

Madame Isabelle HECK a reçu une seule candidature, celles de Madame Véronique ANTOINE.

Madame HECK propose à l'intéressée de se présenter brièvement et d'exposer les raisons de sa candidature.

Compte tenu de l'unique candidature reçue et en vertu de l'article 10 des statuts, Madame la Présidente déclare Madame Véronique ANTOINE élue.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Isabelle HECK demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame Isabelle HECK, Présidente de l'AACV, clôture l'Assemblée Générale ordinaire à 11h45.

Elle enchaîne directement avec l'Assemblée Générale Extraordinaire.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2022

L'Assemblée Générale Extraordinaire commence à 11h45.

Madame Isabelle HECK rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modification des statuts
- Pouvoirs pour formalités

Elle propose de commencer l'ordre du jour.

LA MODIFICATION DES ARTICLES 3 ET 7 DES STATUTS

MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS

Madame la Présidente expose qu'en modifiant l'article 3 et son alinéa 2, il s'agit d'assurer la non lucrativité de l'AACV. En effet, les relations entre une association non lucrative et une société commerciale pourraient potentiellement entraîner une fiscalisation de l'association. Cette mise au point évitera de susciter le questionnement de l'administration fiscale à la lecture de cet article.

Ainsi, l'article 3 alinéa 2 sera désormais libellé comme suit :

- 2- *De coordonner éventuellement les activités artistiques ou culturelles locales déjà organisées, afin de donner à ces dernières les moyens de diffusion qui leur font souvent défaut et de mieux servir les Arts et la Culture en général.*

MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS

Madame la Présidente informe que Monsieur le Maire souhaite que soit supprimée une anomalie qui perdure depuis plusieurs années.

En effet, l'article 7 des statuts de l'AACV stipule que :

Le conseil d'administration choisi parmi les membres désignés un bureau composé :

- *Du/de la président(e) (adjoint à la culture)*
- *Du/de la secrétaire*
- *Du/de la trésorier(e)*

L'AACV étant une association loi 1901, le ou la président(e) doit être élu(e) par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Madame Isabelle HECK propose donc de modifier les termes de l'article 7 des statuts et de les libeller ainsi :

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de onze membres au maximum et deux au minimum :

- *4 membres de droit*
- *7 membres élus par l'assemblée générale et renouvelables par tiers tous les ans, les membres sortants étant rééligibles.*

Le Conseil d'administration choisi parmi les membres élus par l'assemblée générale un bureau composé :

- *Du président*
- *Du secrétaire*
- *Du trésorier*

En cas d'absence de l'un deux, il sera remplacé par

- Le vice-président
- le secrétaire adjoint
- le trésorier adjoint

Les opérations financières, et en particulier la signature des chèques, sont du domaine du trésorier ou du trésorier adjoint. Ils peuvent ouvrir les comptes auprès des banques et procéder à la délégation de signatures après accord écrit du Président. Le Président doit être prévenu de tout mouvement de fonds.

L'exercice comptable s'ouvre le 1^{er} septembre pour se clôturer le 31 août de chaque année.

VOTE : la modification des articles 3 et 7 des statuts est adoptée à l'unanimité.

Madame HECK, devant démissionner en vertu des nouveaux statuts, s'engage à mettre en place une transition harmonieuse, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'AACV à laquelle elle restera attachée.

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Madame Isabelle HECK explique qu'il s'agit juste de lui donner pouvoir, afin qu'elle puisse effectuer les démarches en préfecture, notamment en ce qui concerne la modification apportée aux statuts.

VOTE : pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame Isabelle HECK, Présidente, renouvelle ses remerciements aux personnes présentes et clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire à 11h51 minutes.

La Présidente,



Isabelle HECK

La Secrétaire,



Cécile DELCOURT